

info LMD

L'Europe des universités, l'Europe des étudiants

**À la rentrée prochaine, vous serez peut-être étudiant(e) à l'université...
Mais, connaissez-vous bien le LMD ?**

EN 2006, le schéma LMD aura été adopté par toutes les universités françaises. À l'exception des études de santé, les formations universitaires sont désormais organisées en trois **grades**.

La **licence** (bac +3), le **master** (bac +5) et le **doctorat** (bac +8) sont à la fois des grades et des diplômes nationaux, reconnus dans toutes les universités de l'espace européen.

Ce sont aussi des paliers d'insertion professionnelle. *(Le DEUG et la maîtrise, diplômes désormais intermédiaires, continuent d'être délivrés aux étudiants qui en font la demande.)*

Chaque université décide de l'organisation de son offre de formation : définition des domaines, mentions, spécialités, parcours et choix de leurs intitulés. D'où une certaine diversité entre les établissements...

Cependant, chaque université fait habilitier son offre de formation par l'État afin que soit garantie la valeur nationale des diplômes délivrés. Intégrées dans le LMD, les **licences professionnelles** se préparent sur deux semestres, après un diplôme de niveau bac +2 : BTS, DUT, DEUST ou après avoir validé 4 semestres de licence (120 crédits ECTS).

Les objectifs de la réforme LMD

- Encourager la mobilité étudiante grâce à un système commun de validation : les crédits ECTS.
- Proposer trois grades de formation, communs à l'ensemble des pays de l'espace européen.
- Favoriser la réussite des étudiants avec des parcours de formation diversifiés et personnalisés.



Licence

Premier diplôme du dispositif LMD, la licence allie pluridisciplinarité et orientation progressive. Objectif: vous aider à réaliser votre projet professionnel grâce à un parcours de formation construit par et pour vous.

Six semestres = 180 crédits ECTS

Organisée sur six semestres, toute licence est structurée en **unités d'enseignement (UE)** et en **crédits ECTS**. Chaque **semestre** est validé par **30 crédits**, capitalisables à vie et transférables dans toutes les universités de l'espace européen. La licence est obtenue après avoir validé **180 crédits**, par **acquisition** de toutes les UE ou par **compensation**.

Une formation en unités d'enseignement (UE)

Votre licence vous permet d'acquérir une formation de base dans la (les) discipline(s) correspondant à l'intitulé de la mention. Elle se compose d'unités d'enseignement **fondamentales** (enseignements théoriques, méthodologiques, TP et TD) qui représentent au moins 50 % des crédits ECTS, d'unités d'enseignement **optionnelles obligatoires**, d'enseignements **transversaux** (informatique, langue vivante, méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire...) et d'unités d'enseignement **libres** à choisir dans une liste proposée par chaque université (culture, sport, autre langue, projet associatif...).

Une orientation progressive

Généralement, les deux premiers semestres de licence (S1 et S2) sont consacrés à l'apprentissage des disciplines de **base** et à l'acquisition des méthodes de travail propres à l'enseignement supérieur. Les enseignements **complémentaires** (UE optionnelles ou libres) de L1 offrent la possibilité d'une réorientation, le cas échéant. La **spécialisation** à l'intérieur de la discipline étudiée débute lors des deux semestres suivants (S3 et S4), en particulier avec le choix des UE optionnelles ou libres. Un changement de filière reste toujours possible, moyennant un supplément de travail dans la formation d'accueil. Les deux derniers semestres (S5 et S6) offrent une spécialisation qui finalise la **licence**.



* Pour Langues et Sport seulement

Domaine de formation

Les licences sont organisées par **domaine** de formation, recouvrant une ou plusieurs disciplines sous des intitulés propres à chaque université : domaine droit ; domaine économie et gestion ; domaine sciences humaines et sociales ; domaine lettres, langues, arts ; domaine sciences et technologies...

Mention

À l'intérieur d'un domaine de formation, les licences se déclinent en **mentions** correspondant aux enseignements fondamentaux mono-disciplinaires (mathématiques ; informatique ; sociologie ; histoire...), bi-disciplinaires (mathématiques-informatique ; sociologie-histoire...) ou encore pluridisciplinaire (électronique, électrotechnique et automatique ou EEA...).

Spécialité

Seules les licences de **langues étrangères** ou de **sport** comportent une mention assortie d'une spécialité qui précise la(es) langue(s) étudiée(s) (anglais, allemand, espagnol, anglais/allemand, anglais/espagnol...) ou le type de pratique sportive visée (éducation et motricité, activités physiques adaptées, entraînement, management du sport...).

Parcours

Majoritairement en **dernière année de licence**, les mentions s'individualisent en **parcours-types** correspondant aux poursuites d'études possibles. Généralement, les universités proposent un ou des parcours préparant aux concours de l'enseignement (professorat de l'enseignement secondaire, professorat des écoles) ou à la poursuite d'études en master.

Parcours = **UE fondamentales** + **UE transversales** + **UE optionnelles** + **UE libres**

Le vocabulaire du LMD

Crédits ECTS

Ou *European Credits Transfer System*... Ces crédits sont la monnaie d'échange universitaire européenne. À chaque **unité d'enseignement (UE)** est affecté un **nombre de crédits** correspondant au volume de travail à fournir par l'étudiant (assiduité aux cours, travail personnel, contrôles, stages, mémoires...). Une fois obtenus, ils sont définitivement acquis et transférables dans tous les établissements de l'enseignement supérieur européen.

Parcours-type

Organisé en unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de formation, un **parcours-type** comprend des **UE fondamentales**, des **UE optionnelles obligatoires** et des **UE librement choisies** par les étudiants sur une liste établie par l'université. À titre exceptionnel, et sous certaines conditions, un étudiant peut suivre un **parcours libre** s'il peut justifier d'un **projet personnel ou professionnel particulier**.

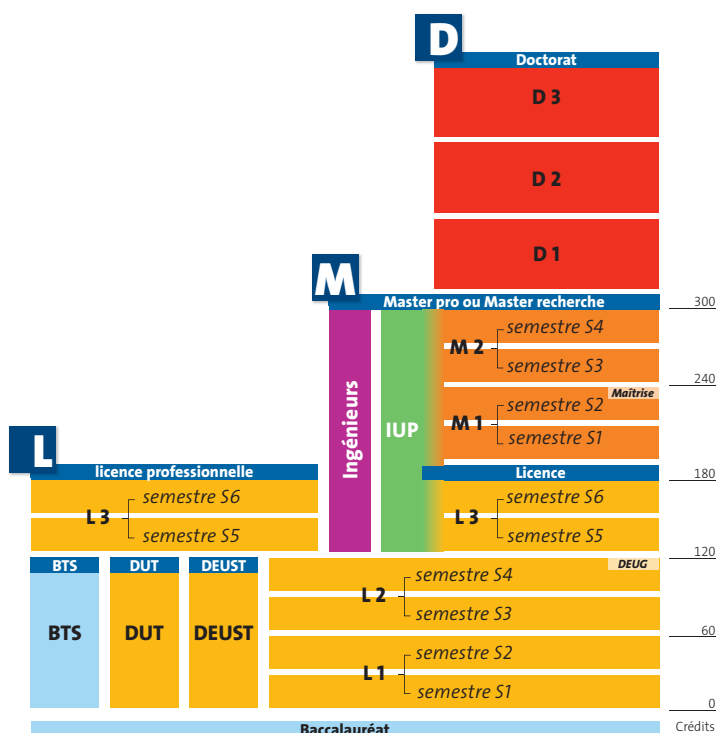


Schéma des études supérieures

Master

Deuxième diplôme du LMD, le master opère une spécialisation en vue d'une orientation progressive vers les finalités recherche ou professionnelle.

Quatre semestres = 120 crédits ECTS

Comme la licence, le master est positionné dans un domaine de formation et s'inscrit dans une **mention**. Organisé en **quatre semestres** valant 30 crédits chacun, et assorti d'un stage (en entreprise ou en laboratoire), le master comporte des parcours-types à finalité professionnelle (**master pro**) ou à finalité recherche (**master recherche**). Attention aux langues : votre diplôme ne sera validé que si vous maîtrisez au moins une langue vivante étrangère (à noter : la maîtrise, diplôme intermédiaire délivré en fin de M1 à la demande de l'étudiant, reste le niveau de référence pour se présenter au concours de l'agrégation).

Unité d'enseignement (UE)

Une **UE** peut correspondre à une **matière** ou à un ensemble de matières ou encore à une formation de type méthodologique ou professionnalisant.

Annexe descriptive

Annexée aux diplômes de Licence et de Master, elle liste les compétences et connaissances acquises lors du parcours de formation, validées par les ECTS.

Validation

Un parcours de formation de licence peut être validé par **capitalisation** (acquisition de toutes les UE) ou par **compensation**. À l'intérieur d'un cycle de formation, la poursuite d'études est de droit pour tout étudiant à qui ne manque que la validation d'un seul semestre.

Compensation

Un parcours de formation peut aussi être validé par **compensation**, c'est à dire en calculant la moyenne de l'ensemble des notes obtenues dans une même UE et entre les UE d'un même semestre.

Inscription

L'inscription en 1^{re} année de master (**M1**) est de droit pour les titulaires d'une licence dans un domaine de formation compatible, sauf pour certaines filières sélectives (par exemple, les masters IUP). Elle est soumise à l'appréciation de l'équipe de formation pour les étudiants venus d'autres domaines. L'accès en 2^e année de master (**M2**) fait l'objet d'une **sélection**.

Mention

Le choix de la **mention** s'effectue à l'entrée d'un parcours master (**M1**). Elle définit les compétences académiques et professionnelles acquises par l'étudiant au terme du cycle master. Son intitulé peut faire référence à une discipline ou à une association de disciplines et/ou à des champs professionnels.

Voie recherche ou voie professionnelle

Le master peut (ou non) comporter un tronc commun de un à trois semestres selon les formations. Le choix (et la sélection) entre finalité **recherche** ou **professionnelle** intervient généralement à l'issue du tronc commun.

Spécialité

Généralement, le choix définitif de la **spécialité** intervient à l'entrée en 2^e année de master (**M2**). Subdivision de la mention, la spécialité met l'accent sur certaines spécificités de la formation. Elle peut être couplée ou non avec la voie (recherche ou pro).

Doctorat

Préparé au sein d'une école doctorale, le doctorat se déroule sur 3 ou 4 ans.

Formation à et par la recherche en trois ans (voire quatre), le **doctorat** comprend, en plus des travaux de thèse, des formations complémentaires scientifiques, générales et d'ouverture professionnelle. Cet ensemble de cours, conférences et séminaires est destiné à faciliter l'insertion professionnelle du doctorant.

... et les DUT ?

En 2006, la plupart des DUT font partie du système LMD. Organisé en quatre semestres valant 30 crédits chacun, le diplôme universitaire de technologie se compose d'une **majeure** correspondant au cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé. Cette majeure est complétée par trois types de modules visant soit à améliorer l'**insertion professionnelle** immédiatement après l'obtention du DUT, soit à préparer l'accession à la licence professionnelle, soit à permettre une **poursuite d'études** vers un **master**, via une L3.

... et les CPGE, et les BTS ?

Pour le moment, les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) et les BTS ne sont pas intégrés dans le système LMD mais le seront prochainement.

- Concernant les CPGE, la procédure courante de poursuite d'études à l'université prévoit des **conventions** conclues entre un lycée et une (ou des) université(s). Ces conventions fonctionnent sous le régime dit de l'**inscription cumulative** et permettent de valider tout ou partie des crédits ECTS par le biais d'équivalences.
- Pour les BTS, la poursuite d'études en licence professionnelle appartenant à un domaine compatible avec la formation délivrée en BTS s'effectue sur **dossier de candidature**. L'admission dans une **licence généraliste** sera soumise à une **procédure de validation** qui relève de la compétence de chaque université.

... et les études de santé ?

Actuellement, médecine, dentaire et pharmacie sont hors LMD. L'accès en deuxième année de médecine ou de pharmacie est soumis à un **concours** au terme de la 1^{re} année du premier cycle d'études de médecine (PCEM1) ou de pharmacie (PCEP1). Pour ceux qui échouent, les universités peuvent proposer des **équivalences** dans certains domaines de licence (Sciences de la vie, chimie, psychologie...). Attention ! L'offre de réorientation post-PCEM1 ou post-PCEP1 peut différer selon les universités. L'intégration des études de santé dans le LMD est à l'étude.



à consulter aussi ▶

Pour vous aider

Au lycée

- **Le professeur principal** effectue la synthèse de vos résultats dans les différentes disciplines. Une vision d'ensemble dont vous pouvez tirer parti pour vous aider dans votre choix d'orientation.
- **Les différents professeurs** peuvent vous aider à faire le point dans une discipline particulière, ou à mieux appréhender la manière dont elle sera traitée à l'université.
- **Le professeur documentaliste** met à votre disposition au CDI une documentation riche et abondante, et vous aide dans votre recherche. Il peut également vous conseiller dans le choix des ouvrages qui répondront à vos questions.
- **Le conseiller d'orientation-psychologue**, lors de sa permanence au lycée, ou au CIO (centre d'information et d'orientation), vous aide à affiner votre projet d'études ou votre projet professionnel. Outre un entretien, vous pouvez lui demander un bilan approfondi.

À l'université

- **L'équipe pédagogique** vous propose un **dispositif d'accueil**, d'information et de soutien pour faciliter votre orientation, assurer la cohérence de votre parcours et favoriser la réussite de votre projet de formation. Propres à chaque université, ces **dispositifs** combinent généralement des approches **collectives** (semaine d'accueil, module d'exploration du projet professionnel, réunion en fin de semestre des étudiants par petits groupes sous la responsabilité d'un professeur référent...) et des approches **individualisées** (entretien, bilan personnalisé...).
- **Le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO)** informe et aide les étudiants tout au long de leur cursus universitaire. Il met à votre disposition un fonds documentaire et vous propose l'aide de documentalistes. Des conseillers d'orientation psychologues peuvent vous recevoir en entretien et vous guider dans la construction de votre parcours de formation. Documentalistes et conseillers peuvent vous aider à définir un **projet professionnel** ou vous accompagner dans votre recherche de stages ou d'emploi (élaboration du CV, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

À consulter : www.onisep.fr où vous trouverez tous les métiers et toutes les formations, et votre guide régional *Après le Bac*

